

Info-SEP

Information spécifique de la Société suisse de la sclérose en plaques



Médicaments contre la SEP et planification familiale

Les médicaments contre la SEP sont prohibés ou à prendre de façon restreinte pendant la grossesse et l'allaitement. Voici un aperçu des données actuellement disponibles sur les traitements contre la SEP, le traitement des poussées et le recours aux produits de contraste chez la femme enceinte.

Même si vous ne prévoyez pas pour l'instant d'avoir des enfants, il est judicieux de connaître les répercussions et les consignes de sécurité des traitements contre la SEP. Il est ainsi possible de tenir compte d'un éventuel désir ultérieur de fonder une famille lors du choix de traitement.

Traitements de l'évolution

Interféron bêta-1a (Avonex®)

Il est contre-indiqué de commencer un traitement durant la grossesse. Les données disponibles font état d'un risque potentiellement accru d'avortements spontanés. En raison des possibles effets secondaires graves qu'encourt le bébé, il convient de mettre un terme à l'allaitement ou d'arrêter la prise d'Avonex®.

Interféron bêta-1b (Betaferon®)

Les femmes en âge de procréer doivent recourir à une méthode de contraception adaptée. En raison des possibles effets secondaires graves qu'encourt le bébé, il convient de mettre un terme à l'allaitement ou d'arrêter la prise de Betaferon®.

Interféron bêta-1a (Rebif®)

Il est possible de commencer un traitement durant la grossesse après consultation avec le médecin traitant. Si cela est cliniquement nécessaire, il est possible d'utiliser Rebif® pendant l'allaitement.

Cladribine (Mavenclad®)

Avant le début, mais aussi pendant les deux années du traitement, les femmes en âge de procréer et les hommes fertiles devraient être informés par leur neurologue des risques potentiellement graves pour le fœtus. Une méthode de contraception fiable est impérative pendant le traitement et jusqu'à 4 semaines après la dernière dose reçue la première et la deuxième année du traitement. (p. ex: les femmes utilisant des contraceptifs hormonaux systémiques actifs, comme la pilule, doivent utiliser une méthode de contraception supplémentaire tel qu'un préservatif). Pendant la durée du traitement avec Mavenclad® et jusqu'à 1 semaine après la dernière dose, l'allaitement est contre-indiqué.

Diméthylfumarate (Tecfidera®)

Il est contre-indiqué de commencer un traitement durant la grossesse. Les femmes en âge de procréer doivent recourir à des mesures contraceptives adaptées. Il faudra décider au cas par cas, s'il convient d'arrêter l'allaitement ou le traitement avec Tecfidera®.

Fingolimod (Gilenya®, Fingolimod-Mepha®)

Avant le début d'un traitement avec Gilenya®, les femmes en âge de procréer se soumettent à un test de grossesse dont le résultat doit être négatif. Pendant toute la durée du traitement et jusqu'à 2 mois après celui-ci, il convient de recourir à une méthode de contraception efficace. En raison des possibles réactions indésirables graves pouvant affecter l'enfant allaité, les femmes traitées avec Gilenya® ne doivent pas donner le sein.

Acétate de glatiramère (Copaxone®/Glatiramyl®)

Par précaution, il convient d'éviter de prendre de l'acétate de glatiramère pendant la grossesse, sauf en cas d'extrême nécessité. Pour ce qui est de l'allaitement, il convient de comparer l'avantage du traitement pour la mère au risque qu'encourt l'enfant.

Natalizumab (Tysabri®)

Tysabri® ne doit pas être utilisé pendant la grossesse, sauf si l'évolution de la SEP rend un tel traitement nécessaire. Etant donné que le médicament passe dans le lait maternel, il convient d'arrêter l'allaitement avant de commencer le traitement.

Ocrélizumab (Ocrevus®)

Ocrevus® ne doit pas être utilisé pendant la grossesse. Les femmes en âge de procréer doivent avoir recours à une méthode contraceptive fiable tout au long du traitement avec Ocrevus® et jusqu'à 6 mois après la dernière perfusion. Etant donné que le médicament est susceptible de passer dans le lait maternel, il convient d'arrêter l'allaitement avant de commencer le traitement.

Ofatumumab (Kesimpta®)

Les femmes en âge de procréer doivent utiliser une contraception efficace pendant le traitement et pendant

6 mois après la dernière utilisation du traitement. En ce qui concerne l'allaitement, le médicament pouvant passer dans le lait maternel, les risques et bénéfices doivent être discutés avec le médecin traitant.

Ozanimod (Zeposia®)

Avant le début du traitement par Zeposia®, les femmes en âge de procréer doivent présenter un test de grossesse négatif. Pendant toute la durée du traitement et 3 mois après l'arrêt de celui-ci, il convient de recourir à une méthode de contraception efficace. En raison des possibles réactions indésirables graves pouvant affecter l'enfant lors de l'allaitement, les femmes traitées avec Zeposia® ne doivent pas allaiter.

Péginterféron bêta-1a (Plegridy®)

Le recours au traitement est contre-indiqué pendant la grossesse. Les femmes en âge de procréer doivent avoir recours à une méthode contraceptive fiable pendant la prise du médicament. En raison des possibles effets secondaires graves qu'encourt le bébé, il convient de mettre un terme à l'allaitement ou d'arrêter le traitement avec Plegridy®.

Siponimod (Mayzent®)

Mayzent® ne doit pas être utilisé pendant la grossesse. Les femmes en âge de procréer doivent avoir recours à une méthode contraceptive fiable pendant la prise du médicament. Etant donné que le médicament est susceptible de passer dans le lait maternel, il convient d'arrêter l'allaitement avant de commencer le traitement par Mayzent®.

Tériflunomide (Aubagio®)

Aubagio® ne doit pas être utilisé lors de la grossesse. Cette contre-indication s'applique également aux femmes en âge de procréer qui n'utilisent aucune méthode contraceptive fiable. Les femmes qui suivent un traitement avec Aubagio® ne doivent pas allaiter.

Alemtuzumab (Lemtrada®)

Lemtrada® ne doit pas être utilisé lors de la grossesse, sauf en cas de nécessité absolue. Les femmes en âge de procréer doivent utiliser une méthode de contraception fiable pendant chaque cycle de traitement avec Lemtrada® ainsi que pendant les 4 mois suivants. Le début d'un traitement n'est pas envisageable lors de la grossesse. Il convient de renoncer à allaiter lors de chaque cycle de traitement avec Lemtrada® ainsi que pendant les 4 mois suivants.

Mitoxantrone (Novantron®)

Novantron® ne doit pas être utilisé pendant la grossesse. Les femmes en âge de procréer sont contraintes de passer un test de grossesse qui doit être négatif avant chaque recours au médicament. Lors du traitement,

hommes et femmes doivent recourir à une méthode contraceptive fiable. Pendant la prise du médicament, on a parfois pu observer une absence de menstruations (aménorrhée). Il convient d'arrêter l'allaitement avant le début du traitement avec Novantron®.

Pour les hommes atteints de SEP

Généralement, les hommes n'ont pas besoin d'interrom-



pre leur traitement contre la SEP avant de concevoir un enfant. La mitoxantrone (Novantron®) et la cladribine (Mavenclad®) font toutefois figure d'exceptions. Ces deux médicaments devraient être arrêtés au moins 6 mois avant la grossesse escomptée.

Avant un traitement avec la mitoxantrone, les hommes ont la possibilité de recourir à la cryoconservation de leurs spermatozoïdes. Les coûts restent toutefois à leur charge.

Traitement des poussées par la cortisone

Pendant la grossesse, il faut généralement rester très vigilant lorsqu'il est question d'un traitement à base de cortisone. Si une poussée survient avec de lourds symptômes après les trois premiers mois de grossesse, il est possible de recourir à de la cortisone à haute dose.

IRM et produits de contraste

Depuis plus de 20 ans, l'IRM est utilisée pendant la grossesse. Jusqu'à aujourd'hui, aucune répercussion négative n'a pu être observée sur les fœtus. Il convient toutefois de renoncer aux produits de contraste à base de gadolinium. Les agents de contraste ne sont d'ailleurs pas obligatoires à chaque IRM.

Pour plus d'informations, demandez conseil à la Société suisse de la sclérose en plaques:

Infoline-SEP, 0844 737 463

Du lundi au vendredi de 09h à 13h

Le Registre suisse de la SEP

Le Registre suisse de la SEP permet de documenter la répartition de la maladie en Suisse. Il vise à améliorer la compréhension de la maladie et son traitement en démontrant l'impact sur les personnes atteintes et leurs familles afin d'améliorer leur qualité de vie. Pour plus d'informations et pour vous inscrire www.registre-sep.ch.



Société suisse SEP

Rue du Simplon 3 / 1006 Lausanne

Information: www.sclerose-en-plaques.ch / 021 614 80 80

info@sclerose-en-plaques.ch